

**Mémoire présenté dans le cadre des
consultations prébudgétaires de 2019**

**Par l'Association canadienne des
télécommunications sans fil (ACTS)**

Recommandations de l'ACTS pour le budget de 2019

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement augmente les taux de déduction pour amortissement (DPA) pour les catégories d'immobilisations amortissables liées au matériel de télécommunication afin de stimuler les nouveaux investissements en capital par les fournisseurs de services, ce qui facilitera, entre autres choses, le déploiement des réseaux 5G.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement examine le programme de crédits d'impôt pour la recherche et le développement afin de faciliter l'investissement dans le matériel de télécommunication et l'innovation au Canada.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement assure la parité fiscale entre tous les fournisseurs de biens numériques aux Canadiens.

Le 3 août 2018

L'honorable Wayne Easter
Président, Comité permanent des finances
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

OBJET : Observations écrites de l'ACTS présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en prévision du budget de 2019

1. L'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) est l'autorité pour ce qui est des enjeux, des progrès et des tendances du secteur du sans-fil au Canada. Elle représente les fournisseurs de services sans fil ainsi que des entreprises qui conçoivent et proposent des produits et services pour le secteur du sans-fil, notamment des fabricants de combinés et de matériel, des créateurs de contenu et d'applications, et des fournisseurs de services interentreprises. L'ACTS est ravie de déposer ses commentaires au sujet de la consultation susmentionnée.
2. En prévision du budget de 2019, le Comité des finances a demandé aux répondants de lui soumettre des observations sur le thème La croissance économique, gage de la compétitivité du Canada et, plus précisément, a demandé des recommandations « sur les mesures que peut prendre le gouvernement fédéral pour encourager les Canadiens et leurs entreprises à contribuer à l'essor de l'économie dans un contexte économique en mutation ».
3. Les entreprises de télécommunication dotées d'installations du Canada et leurs fournisseurs sont depuis longtemps des moteurs de croissance économique, car ils constituent l'épine dorsale de la nouvelle économie numérique et permettent l'adoption de technologies novatrices et perturbatrices qui améliorent la compétitivité dans tous les secteurs et dans toutes les régions du pays. L'expansion et l'amélioration de l'infrastructure des réseaux sans fil créent des emplois et contribuent au PIB¹, en plus de permettre une main-d'œuvre mobile et d'éliminer les obstacles géographiques qui empêchent les entreprises et les collectivités rurales de participer pleinement à l'économie canadienne. Le sans-fil relie tous les Canadiens et leur permet de devenir des parties intégrantes de notre identité nationale commune.

¹ Par exemple, selon Norcity, en 2016, l'industrie canadienne du sans-fil a contribué pour 25,2 milliards de dollars au PIB du Canada et créé près de 138 000 nouveaux emplois nets (voir [The Benefits of the Wireless Telecommunications Industry to the Canadian Economy in 2016](#)).

4. Chaque nouvelle génération de technologie sans fil a entraîné une explosion de la croissance économique, des innovations et des modèles d'affaires perturbateurs, et transformé la façon dont les Canadiens vivent et travaillent. Grâce surtout aux investissements effectués par les entreprises de télécommunication dotées d'installations³, les Canadiens bénéficient actuellement de certains des meilleurs réseaux sans fil mobiles au monde. Nos réseaux 4G, ou LTE, offrent une connectivité sans fil mobile rapide et fiable et sont accessibles à environ 99 % des Canadiens. Nous sommes à l'aube de la prochaine révolution sans fil mobile, l'introduction des réseaux sans fil 5G.
5. Les réseaux 5G seront non seulement plus rapides, mais aussi ultra-fiables, offrant une plus grande capacité et une latence ultra faible. Cela permettra aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements d'utiliser des réseaux sans fil pour se connecter et communiquer. Selon une étude récente d'Accenture, le déploiement de la prochaine génération de réseaux sans fil – communément appelés les réseaux 5G – se traduira par une contribution annuelle supplémentaire de 40 milliards de dollars au PIB d'ici 2026 et créera près de 250 000 emplois permanents dans l'économie canadienne au cours de la même période⁴.
6. L'arrivée des réseaux 5G au Canada en temps opportun n'est pas garantie. Accenture estime qu'il faudra dépenser environ 26 milliards de dollars en infrastructure de 2020 à 2026 pour déployer les réseaux 5G au Canada⁵ et la plus grande partie de ces dépenses sera assumée par les entreprises de télécommunication dotées d'installations. Cela ne comprend pas les sommes qui doivent être dépensées pour l'acquisition de nouvelles licences d'utilisation du spectre nécessaires au déploiement complet de la 5G. Les entreprises de télécommunication dotées d'installations auront de la difficulté à atteindre ces niveaux d'investissement sans que le gouvernement adopte des politiques stratégiques qui facilitent l'investissement dans l'infrastructure des réseaux sans fil et assurent des règles du jeu équitables dans l'économie créative et numérique.
7. Plus précisément, l'ACTS soumet respectueusement les recommandations suivantes au Comité :
 - **Recommandation 1** : Que le gouvernement augmente les taux de déduction pour amortissement (DPA) pour les catégories d'immobilisations amortissables liées au matériel de télécommunication afin de stimuler les nouveaux investissements en capital par les fournisseurs de services, ce qui facilitera, entre autres choses, le déploiement des réseaux 5G;
 - **Recommandation 2** : Que le gouvernement examine le programme de crédits d'impôt pour la recherche et le développement afin de faciliter l'investissement dans le matériel de télécommunication et l'innovation au Canada;

³ De 1985 à 2016, les fournisseurs de services sans fil du Canada dotés d'installations ont investi plus de 44,96 milliards de dollars dans l'infrastructure sans fil (source : données historiques de Nordicity, du CRTC et de l'ACTS) et ont dépensé plus de 14 milliards de dollars en frais par suite de la vente aux enchères du spectre de 1987 à 2016 (source : ISDE).

⁴ Fuel for Innovation: Canada's Path in the Race to 5G, Accenture Strategy, juin 2018.

⁵ *Ibid.*

- **Recommandation 3** : Que le gouvernement assure la parité fiscale entre tous les fournisseurs de biens numériques aux Canadiens.

Déduction pour amortissement accéléré pour le matériel de télécommunication

8. En vertu du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, il existe actuellement plusieurs catégories d'actifs amortissables qui se rapportent au matériel de réseau de télécommunication, chacune ayant des taux de déduction pour amortissement différents :
 - Catégorie 8 : équipement de radiocommunication;
 - Catégorie 42 : fibres optiques;
 - Catégorie 46 : matériel d'infrastructure de réseaux de données et les logiciels de systèmes connexes.
9. Les trois catégories mettent en évidence les activités qui font partie intégrante des investissements dans l'infrastructure sans fil. Afin de soutenir un investissement continu dans l'expansion et l'amélioration de l'infrastructure de réseau sans fil du Canada, y compris le déploiement de l'infrastructure de réseau 5G, l'ACTS recommande que le budget de 2019 augmente les taux de DPA – des taux actuels à 100 % – pour les trois catégories, une politique qui a été mise en œuvre avec succès aux États-Unis⁶. Cette accélération du taux de DPA permettrait aux entreprises de télécommunication dotées d'installations d'obtenir plus rapidement un rendement sur leurs nouveaux investissements. Elle favoriserait également des investissements plus rapides et plus importants dans l'expansion et la mise à niveau des réseaux, y compris le déploiement du réseau 5G. À tout le moins, l'ACTS recommande que le budget de 2019 instaure un taux de DPA de 50 % pour toutes les catégories d'actifs amortissables liées aux télécommunications.
10. Une telle modification du régime fiscal produira des avantages importants pour les Canadiens et l'économie canadienne. Dans un rapport daté de décembre 2015, le Conference Board du Canada prévoyait que l'augmentation du taux de DPA pour les actifs de la catégorie 46 (actuellement fixé à 30 %) à 50 % entraînerait une hausse de l'investissement dans les télécommunications de plus de 5 % ou 122 millions de dollars par année à court terme⁷. Si le taux de DPA est augmenté de façon permanente à 50 %, l'investissement supplémentaire atteindrait 225 millions de dollars par année⁸. En outre, cela entraînerait une augmentation de 163 millions de dollars du PIB et la création de 1 660 emplois supplémentaires⁹. Au-delà des retombées directes, des investissements supplémentaires dans l'infrastructure des télécommunications pourraient améliorer la productivité, permettre aux entreprises de toutes les régions du pays de soutenir la concurrence à l'échelle nationale et mondiale et mettre en contact tous les Canadiens grâce à des capacités sans fil en constante amélioration. Nous nous attendons à ce que ces retombées économiques soient encore plus importantes si le taux de DPA est porté à 100 %.

⁶ <https://taxnews.ey.com/news/2018-0063-tax-cuts-and-jobs-act-will-affect-telecommunications-industry>

⁷ *De la ligne terrestre à la large bande mobile*, Conference Board du Canada, p. 4.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

11. Il convient également de mentionner que le Comité des finances de la Chambre des communes a formulé une recommandation semblable dans son rapport de décembre 2016 (*Que le gouvernement du Canada revoit et modifie les taux de déduction pour amortissement pour refléter l'évolution de la technologie et de la durée de vie utile des biens*¹⁰.)

Augmentation des crédits d'impôt pour la R et D afin de soutenir les investissements en capital

12. Des changements apportés récemment au Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental ont réduit le taux global du crédit d'impôt pour la RS et DE de 20 à 15 %, et ont éliminé la déduction pour les dépenses en capital. Les réductions du crédit d'impôt pour la RS et DE ont été quelque peu compensées par l'accent accru mis sur le financement direct des activités de R et D. Toutefois, les subventions directes ou les prêts sont moins prévisibles et imposent un fardeau administratif plus lourd que les crédits d'impôt remboursables, qui sont neutres, accessibles et attrayants pour les entreprises innovatrices.
13. L'innovation et la R et D en matière de technologie sans fil évoluent rapidement à mesure que les entreprises mettent au point les technologies du réseau 5G qui permettront à l'économie numérique du Canada de demeurer à l'avant-garde sur la scène internationale. Le Canada peut profiter d'une grande partie de ces innovations s'il offre un environnement concurrentiel qui facilite l'innovation et l'investissement dans les télécommunications. L'ACTS est donc d'avis que le gouvernement devrait revoir le programme de RS et DE dans le but de rétablir certains des crédits d'impôt concurrentiels, y compris ceux octroyés pour les dépenses en capital.

Éliminer l'avantage concurrentiel injuste offert aux fournisseurs étrangers de produits et de services numériques au Canada

14. Les Canadiens consomment plus de données sans fil que jamais et la consommation de données, alimentée principalement par la consommation de contenu vidéo mobile, devrait continuer de croître rapidement dans un avenir prévisible. Une grande partie de ce contenu provient d'entreprises étrangères qui vendent des produits numériques aux Canadiens, mais qui ne perçoivent pas de taxes de vente canadiennes et ne contribuent pas aux fonds de production de contenu canadien, car la loi ne les y oblige pas. Ce faisant, ces sociétés étrangères bénéficient d'un avantage injuste sur le plan des prix, qui peut atteindre 15 %, comparativement à leurs homologues canadiennes.
15. Selon une recherche menée par l'Université de Sherbrooke, si Netflix avait été tenu de percevoir la TPS/TVH sur les abonnements vendus au Canada, cette mesure aurait rapporté près de 31,2 millions de dollars au gouvernement fédéral et 56 millions de dollars aux provinces en 2016¹¹. La préférence croissante des Canadiens pour les produits et services numériques rend cette échappatoire plus importante que jamais. En effet, à mesure que les préférences des

¹⁰ Créer les conditions favorables à la croissance économique : des outils pour les gens, les entreprises et les collectivités, Rapport du Comité permanent des finances, p. 38

¹¹ Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation, Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, Chambre des communes, juin 2017, p. 36

consommateurs favoriseront de plus en plus les options numériques au détriment des biens matériels, les entreprises canadiennes deviendront encore plus désavantagées et les gouvernements fédéral et provinciaux verront une érosion correspondante de leurs revenus. Le ministre des Finances, Bill Morneau, a lui-même reconnu le risque de perturbation que les grandes entreprises de technologie représentent pour les revenus du gouvernement¹².

16. L'ACTS recommande que le budget de 2019 s'engage à assurer la parité fiscale entre tous les fournisseurs de biens numériques au Canada et élimine l'avantage concurrentiel dont jouissent actuellement les entreprises étrangères. Ainsi, le régime canadien serait aligné sur les lignes directrices internationales de l'OCDE sur la TVA/TPS et sur l'approche adoptée dans de nombreux autres pays par rapport à la taxe sur la valeur ajoutée.
17. Cette politique a été approuvée par le Comité permanent du patrimoine canadien¹³ et le Comité permanent du commerce international¹⁴ et a également été adoptée par la province de Québec, qui a récemment adopté dans son budget de 2018 des dispositions exigeant que les fournisseurs de services numériques étrangers perçoivent et remettent la TVQ à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est donc primordial que le gouvernement fédéral emboîte le pas et uniformise les règles du jeu pour les fournisseurs de services numériques canadiens.

Conclusion

18. Les fournisseurs de services sans fil canadiens sont à l'avant-garde de la révolution numérique et des données. Ils sont les architectes de l'infrastructure de base qui est essentielle à la stratégie d'innovation du Canada et qui permet aux Canadiens de s'adapter à l'évolution de l'économie et de demeurer concurrentiels partout au pays et dans le monde. Pour assurer le maintien du leadership du Canada en matière de services sans fil, l'ACTS soutient que le gouvernement devrait :
 - accélérer l'amortissement des actifs en équipements de télécommunications à 50 %;
 - rétablir certaines des déductions précédemment admissibles, comme celles pour les dépenses en capital, au moyen du crédit d'impôt pour la RS et DE;
 - protéger les fournisseurs canadiens de contenu numérique en veillant à ce que les fournisseurs étrangers des mêmes services ne bénéficient pas d'avantages fiscaux injustes.
19. L'ACTS est ravie d'avoir l'occasion de faire connaître son point de vue dans le cadre de cet important processus.

*** Fin du document ***

¹² <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-03-20/morneau-says-canada-will-study-issue-of-taxing-technology-giants> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

¹³ Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation, Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, Chambre des communes, juin 2017, p. 36

¹⁴ Commerce électronique : regard sur certaines priorités commerciales des entreprises canadiennes, Rapport du Comité permanent du commerce international, Chambre des communes, avril 2018, p. 21